

Maître Julie DELOS
Commissaire de Justice
80 rue du Général Labat
40350 POUILLON

PROCES-VERBAL DESCRIPITIF

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT TROIS OCTOBRE

Lieu du bien saisi : Lieudit Soussotte 40360 POMAREZ



Maître Julie DELOS
Commissaire de Justice
80 rue du Général Labat
40350 POUILLON

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT TROIS OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le n° 755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 BORDEAUX CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ;

Ayant pour avocat **Maître Philippe OLHAGARAY**, membre de la **SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES**, avocats à la Cour, 26 place des Martyrs de la Résistance - BP 20719 - 33006 BORDEAUX CEDEX, et pour avocat postulant, **Maître Marc MECHIN-COINDET**, avocat à la Cour, 17 rue du Mirailh - 40100 DAX, en le Cabinet duquel il est élu domicile.

Agissant en vertu de la copie exécutoire,

D'une part, d'un acte contenant prêt reçu par Maître Delphine BONNET-LAFARGUE, Notaire associé à HAGETMAU (40), en date du 18 mai 2015,

d'autre part, d'un acte contenant prêt reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire associé à HAGETMAU (40), en date du 1^{er} décembre 2016.

Et d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré le 04 Octobre 2023, par acte de mon ministère.

JE,

**Julie DELOS, Commissaire de Justice près la Cour
d'Appel de PAU, demeurant à POUILLON (40),
80 rue du Général LABAT soussignée,**

Suis mandatée pour établir un Procès-Verbal descriptif avec photographies et situation locative, du bien immobilier saisi sur la commune de POMAREZ (40360), lieu-dit « Soussotte », cadastré section A n° 1256 pour 71 ca et n° 1257 pour 7 a 70 ca, section A n° 328 pour 60 a 36 ca et lieu-dit « Beyrie » cadastrées section A n° 1118 pour 8 ha 79 a 67 ca et n° 1123 pour 72 a 78 ca.

A l'encontre de :

Déférant à cette réquisition, certifie m'être transportée, ce jour, commune de de POMAREZ (40360), lieu-dit « Soussotte », où j'ai dressé le Procès-verbal de constat suivant :

OBSERVATIONS GENERALES

Le bien saisi correspond à _____ et des parcelles de terre.

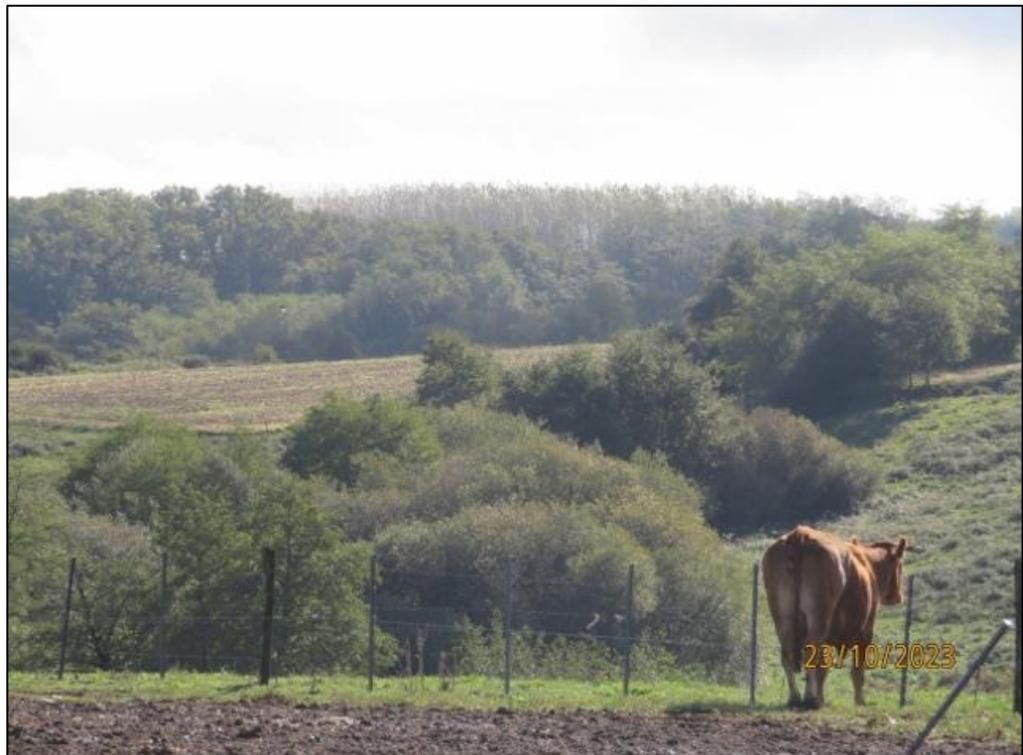
section A n° 328 pour 60 a 36 ca : parcelle en nature inaccessible et inutilisable, marécageuse avec passage d'un ruisseau.

section A n° 1118 pour 8 ha 79 a 67 ca et n° 1123 pour 72 a 78 ca : bretelle broussailleuse en pente, difficile d'accès où paise du bétail destiné à la course landaise.

DESCRIPTIONS

LES PARCELLES DE TERRE :

section A n° 1118 pour 8 ha 79 a 67 ca et n° 1123 pour 72 a 78 ca : bretelle broussailleuse en pente, difficile d'accès où paise du bétail destiné à la course landaise.









La parcelle 328 n'est pas accessible, elle se situe en bordure de la route de DAX au niveau d'un virage mais est occultée par de grands arbres en bord de route.

Mes constatations terminées je me suis retirée

Acte compris dans l'état mensuel déposé au bureau de l'enregistrement compétent.

COÛT : Comme à l'original.



EXTRAIT MATRICE CADASTRALE :

